

>> Exercice

>> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de la DV

Quarante-et-un spécialistes reconnus à ce jour

Depuis décembre, le site Internet de l'Ordre des vétérinaires recense tous les vétérinaires spécialistes, en exercice libéral ou salarié au sein d'une structure libérale, répartis par spécialité (www.veterinaire.fr, rubrique Trouvez un vétérinaire). On en dénombre 41 à ce jour. La liste est fournie par la DGER* et vérifiée par envoi du diplôme.

Tous sont titulaires d'un diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV, le sésame donnant accès au titre de spécialiste), obtenu soit à l'issue d'un cursus d'études de 3 ans, soit par la voie de la validation des acquis de l'expérience ouverte aux vétérinaires déjà en activité.

La moitié des spécialistes, membres de collèges européens

On dénombre ainsi 15 spécialistes en anatomie pathologique, 7 en chirurgie des animaux de compagnie, 6 en dermatologie, 5 en élevage et pathologie des équidés, 1 en médecine interne des animaux de compagnie, 5 en ophtalmologie, 1 en santé et productions animales en régions chaudes et 1 en sciences de l'animal de laboratoires (voir tableau).

La moitié environ de ces spécialistes sont aussi membres d'un collège européen de spécialisation vétérinaire.

Les derniers à avoir rejoint le cercle restreint des spécialistes reconnus en France sont nos confrères titulaires du DESV d'ophtalmologie.

Pour l'avenir, un décret, paru le 18 décembre dernier, ouvre la voie éventuelle à une reconnaissance automatique comme spécialiste en France des vétérinaires titulaires d'un titre étranger reconnu équivalent à notre DESV (lire DV n° 1015-1016 page 6). Ce texte devra être complété par un arrêté qui préciserà les conditions de cette reconnaissance.

En pratique, cette nouvelle voie d'accès au titre de vétérinaire spécialiste en France devrait surtout intéresser les vétérinaires membres de certains collèges européens. ■

*DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche (ministère de l'Agriculture).

Quarante-et-un spécialistes reconnus à ce jour



Les vétérinaires spécialistes en France au 26 mars

Spécialités	Titulaires d'un DESV
Anatomie pathologique (15 spécialistes)	Jérôme Braun, Lionel Couraud, Claire Dally, Frédérique Degorce-Rubiales, Julie Duboy, Paul-Henri Dumas, Sophie Labrut, Catherine Le Foll, Michèle Lemaire, Marie-Noëlle Lucas, Alexandra Nicolier, Agnès Poujade, Marie-Odile Semin, Yann Toussaint, Kareen Wolfe-Taylor-Boëdec
Chirurgie des animaux de compagnie (7)	Alain Daube-Lagrave, Aymeric Deneuche, Alexandre Guillemot, David Jacques, Christophe Malet, Sébastien Sarrau, Jean-Louis Trouillet
Dermatologie vétérinaire (6)	Emmanuel Bensignor, Didier-Noël Carlotti, Eric Guaguère, Blaise-Marie Hubert, Catherine Laffort, Pascal Prélaud
Elevage et pathologie des Equidés (5)	Louis-Marie Desmaizières, Marc Launois, Hélène Pasquet, Roland Perrin, Cyrille Piccot-Crezollet
Médecine interne des animaux de compagnie (1)	Pauline De Fornel
Ophtalmologie vétérinaire (5)	Gilles Chaudieu, Jean-Pierre Jegou, Hervé Laforge, Serge Rosolen, Maurice Roze
Santé et productions animales en régions chaudes (1)	Cédric Ferlat
Sciences de l'animal de laboratoire (1)	Thierry Decelle